



Municipalité de Saint-Liguori

840, rue Richard, Saint-Liguori (Québec) J0K 2X0
Tél. 450 753-3570 • Téléc. 450 753-4638
info@saint-liguori.com • www.saint-liguori.com

Procès-verbal de la séance ordinaire du conseil municipal tenue au 732, rue Jetté à Saint-Liguori, le lundi 10 août 2026 à 20 heures. La séance est présidée par monsieur le maire, Pierre-Luc Gaudreau. Sont également présents à cette séance :

Messieurs les conseillers : Alain Grenier
 Eddy Bizier
 Sébastien Fortin Grondin
 Claude Bélisle
 François Laprise
 Pierre-Luc Payette

Les membres présents forment le quorum.

Assiste également à la séance monsieur Benoît Grimard, directeur général et greffier-trésorier.

ORDRE DU JOUR

1. OUVERTURE DE LA SÉANCE
2. ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR
3. ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU 13 JUILLET 2026
4. GESTION ADMINISTRATIVE
 - 4.1 FIN DE LA PÉRIODE DE PROBATION DE L'EMPLOYÉ NUMÉRO 320-009
 - 4.2 FIN DE LA PÉRIODE DE PROBATION DE L'EMPLOYÉ NUMÉRO 320-008
 - 4.3 DÉSIGNATION DU MAIRE PIERRE-LUC GAUDREAU À TITRE DE CÉLÉBRANT DE MARIAGE CIVIL OU D'UNION CIVILE
5. PREMIÈRE PÉRIODE DE QUESTIONS
6. GESTION FINANCIÈRE
 - 6.1 ADOPTION DES COMPTES À PAYER
 - 6.2 DÉPÔT DU RAPPORT DES ENGAGEMENTS
 - 6.3 DÉPÔT DU RAPPORT DES ACTIVITÉS DE FONCTIONNEMENT
 - 6.4 DÉPÔT DU RAPPORT DES ACTIVITÉS D'INVESTISSEMENT
 - 6.5 DÉPÔT DU RAPPORT DU MAIRE SUR LES FAITS SAILLANTS DU RAPPORT FINANCIER ET DU RAPPORT DU VÉRIFICATEUR – ANNÉE 2025 ET DÉTERMINATION DU MODE DE TRANSMISSION
7. TRANSPORT ET HYGIÈNE DU MILIEU
 - 7.1 ACQUISITION D'UNE PASSERELLE DE TÉLÉMÉTRIE
 - 7.2 OCTROI DE CONTRAT DE MARQUAGE DE RUES
 - 7.3 OCTROI DE CONTRAT D'ASPHALTAGE
 - 7.4 OCTROI DE CONTRAT DE RÉFECTION DU DRAINAGE DE LA RUE DU DOMAINE FORGET
 - 7.5 CHANGEMENT DE LA LIMITE DE VITESSE DE LA RUE HÉROUX
8. URBANISME ET MISE EN VALEUR DU TERRITOIRE
9. SANTÉ ET BIEN-ÊTRE
10. LOISIRS ET CULTURE
 - 10.1 OCTROI DU CONTRAT D'INSTALLATION DE RAMPES AU PIED-DU-COURANT
11. SÉCURITÉ PUBLIQUE
12. DEUXIÈME PÉRIODE DE QUESTIONS
13. LEVÉE DE LA SÉANCE



1. OUVERTURE DE LA SÉANCE

La séance est ouverte à 20 heures et présidée par monsieur Pierre-Luc Gaudreau, maire de Saint-Liguori. Monsieur Benoît Grimard directeur général et greffier-trésorier, fait fonction de secrétaire et note le procès-verbal de la séance.

2026-108

2. ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

CONSIDÉRANT QUE les membres du conseil ont tous reçu un projet d'ordre du jour de la présente séance du conseil municipal;

CONSIDÉRANT QUE les membres du conseil ont pris connaissance de l'ordre du jour;

Il est proposé par monsieur le conseiller Eddy Bizier,

et résolu :

Que le conseil municipal de la Municipalité de Saint-Liguori accepte l'ordre du jour modifié en retirant les points :

7.4 OCTROI DE CONTRAT DE RÉFECTION DU DRAINAGE DE LA
RUE DU DOMAINE FORGET

7.5 CHANGEMENT DE LA LIMITE DE VITESSE DE LA RUE HÉROUX

Monsieur le maire demande le vote.

La résolution est adoptée à l'unanimité.

2026-109

3. ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU 13 JUILLET 2026

CONSIDÉRANT QUE le greffier a remis une copie du procès-verbal, au plus tard la veille de la séance à laquelle il doit être approuvé et par conséquent, il est dispensé d'en faire la lecture;

Il est proposé par monsieur le conseiller Alain Grenier,

et résolu :

Que le conseil municipal de la Municipalité de Saint-Liguori adopte le procès-verbal de la séance ordinaire du 13 juillet 2026.

Monsieur le maire demande le vote.

La résolution est adoptée à l'unanimité.

4. GESTION ADMINISTRATIVE

2026-110



4.1 FIN DE LA PÉRIODE DE PROBATION DE L'EMPLOYÉ NUMÉRO 320-009

CONSIDÉRANT QUE l'employé numéro 320-009 était en période de probation jusqu'au 30 juillet 2026;

CONSIDÉRANT les recommandations de monsieur Miguel Renaud chef coordonnateur des travaux publics et de monsieur Benoît Grimard directeur général et greffier-trésorier;

CONSIDÉRANT QUE la période de probation de l'employé numéro 320-009 est terminée et que l'employé a hautement satisfait les attentes de rendement pour le poste de journalier chauffeur.

Il est proposé par monsieur le conseiller Claude Bélisle,

et résolu :

Que le conseil municipal autorise la fin de la période de probation de l'employé 320-009 comme prévu par la convention collective en vigueur.

Que le conseil municipal donne son accord à l'administration pour rémunérer l'employé numéro 320-009 à son salaire complet de manière rétroactive à la date d'embauche du 30 mars 2026.

Monsieur le maire demande le vote.

La résolution est adoptée à l'unanimité.

2026-111

4.2 FIN DE LA PÉRIODE DE PROBATION DE L'EMPLOYÉ NUMÉRO 320-008

CONSIDÉRANT QUE l'employé numéro 320-008 est en période de probation jusqu'au 20 août 2026;

CONSIDÉRANT les recommandations de monsieur Miguel Renaud chef coordonnateur des travaux publics et de monsieur Benoît Grimard directeur général et greffier-trésorier;

CONSIDÉRANT QUE la période de probation de l'employé numéro 320-008 ce terminera le 20 août 2026 et que l'employé a hautement satisfait les attentes de rendement pour le poste de journalier chauffeur.

Il est proposé par monsieur le conseiller Pierre-Luc Payette,

et résolu :

Que le conseil municipal autorise la fin de la période de probation de l'employé 320-008 comme prévu par la convention collective en vigueur.

Que le conseil municipal donne son accord à l'administration pour rémunérer l'employé numéro 320-008 à son salaire complet de manière rétroactive à la date d'embauche du 20 avril 2026.

Monsieur le maire demande le vote.

La résolution est adoptée à l’unanimité.

2026-112

4.3 DÉSIGNATION DU MAIRE PIERRE-LUC GAUDREAU À TITRE DE CÉLÉBRANT DE MARIAGE CIVIL OU D'UNION CIVILE

CONSIDÉRANT QUE l'article 366 du Code civil du Québec (L.Q.1991, chapitre 64) permet de demander au Ministère de la Justice que soient désignés compétents pour célébrer des mariages et des unions civiles les maires, les membres de conseils municipaux ou de conseils d'arrondissements et les fonctionnaires municipaux;

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité de Saint-Liguori a reçu et recevra probablement d'autres demandes pour la célébration de mariages ou d'unions civiles;

Il est proposé par monsieur le conseiller Eddy Bizier,

et résolu :

QUE la Municipalité de Saint-Liguori demande au Ministère de la Justice de désigner le maire de la Municipalité de Saint-Liguori, monsieur Pierre-Luc Gaudreau, célébrant compétent pour célébrer des mariages ou des unions civiles sur le territoire de la municipalité.

Monsieur le maire demande le vote.

La résolution est adoptée à l’unanimité.

- c. c.
- Ministère de la Justice

M. Pierre-Luc Gaudreau, Maire

5. PREMIÈRE PÉRIODE DE QUESTIONS

Monsieur Pierre-Luc Gaudreau, maire ouvre la période de questions à 20 h 08 pour se terminer à 20 h 31.

6. GESTION FINANCIÈRE

2026-113

6.1 ADOPTION DES COMPTES À PAYER

N° déboursé	Nom	Description	Montant
202600665 (I)	MARCHE DES RAPIDES	ACHATS FÊTE NATIONALE 2026	1 966,17 \$
202600666 (I)	YVES CASTONGUAY	REMB. DÉPÔT PERMIS 2026-05-	200,00 \$
202600667 (I)	BELL CANADA	AD COM STATION ÉGOUT (876)	476,75 \$
202600668 (I)	HYDRO-QUÉBEC	AD ÉLEC LUMIÈRES RUES 01/06	1 731,69 \$
202600669 (I)	MONTCALM TÉLÉCOM ET	AD INTERNET AQUEDUC 20 MAI	109,19 \$
202600670 (I)	AMAZON	CC CAMP JOUR	11,49 \$
202600671 (I)	SPORTDIRECT	CC ACHAT FILETS PROTECTION	2 492,66 \$
202600672 (I)	BELL CANADA	CC COMMUNICATIONS	213,45 \$
202600673 (I)	SOCIÉTÉ DE L'ASSURANCE	CC IMMATRICULATIONS VOIRIE	577,79 \$
202600674 (I)	EBI ENVIRONNEMENT INC.	SERVICE DECHET	595,33 \$
202600675 (I)	DUNTON RAINVILLE	SERVICES PROFESSIONNELS	344,93 \$



Municipalité de Saint-Liguori

840, rue Richard, Saint-Liguori (Québec) J0K 2X0
Tél. 450 753-3570 ● Téléc. 450 753-4638
info@saint-liguori.com ● www.saint-liguori.com

202600676 (I)	SIGNÉ BEAUSÉJOUR	ACHAT PAILLIS BIBLIO	581,17 \$
202600677 (I)	DAVID GAUDET	APPEL DE SERVICE TERRAIN	636,58 \$
202600678 (I)	SOUDURE AUREL PICARD	ACHAT POTEAUX POUR	459,90 \$
202600679 (I)	LOCATION MILLE ITEMS	LOCATION TOILETTE TERRAIN	432,31 \$
202600680 (I)	LES ENTREPRISES RENE	LIVRAISON TOP-SOIL GARAGE	454,15 \$
202600681 (I)	FQM ASSURANCES INC.	MODIFICATION DE POLICE	5 818,42 \$
202600682 (I)	PR'EAUTECH,	INSTRUMENTATION ODEURS	1 088,81 \$
202600683 (I)	LES ENTREPRISES B.	APPEL DE SERVICE STATION	293,67 \$
202600684 (I)	MICHEL TRÉPANIER	REMB DÉPÔT PERMIS 2026- 05-	200,00 \$
202600685 (I)	DOLLARAMA	CC ACHATS CANTINE BALLE	24,25 \$
202600686 (I)	CLUB ENTREPÔT 8215	CC ACHATS CANTINE	252,59 \$
202600687 (I)	CLUB ENTREPÔT 8215	CC BOUTEILLES EAU ET	34,73 \$
202600688 (I)	GILBERT ROSS	BILLETS JEUX DE LA MRC DE	70,00 \$
202600689 (I)	NATHALIE LÉVESQUE	FRAIS DE DÉPLACEMENT	57,68 \$
202600690 (I)	PETRO-CANADA	ESSENCE VOIRIE	136,31 \$
202600691 (I)	CENTRE DE SERVICES	REMISES DE L'EMPLOYEUR	25 425,64 \$
202600692 (I)	FONDS DE SOLIDARITÉ FTQ	REMISES DE L'EMPLOYEUR	5 136,66 \$
202600693 (I)	SCFP SECTION LOCALE	REMISES DE L'EMPLOYEUR	403,21 \$
202600694 (I)	RETRAITE QUÉBEC	REMISES DE L'EMPLOYEUR	999,75 \$
202600695 (I)	SCFP SECTION LOCALE	REMISES DE L'EMPLOYEUR-	54,22 \$
202600696 (I)	MONTCALM TÉLÉCOM ET	AD INTERNET BIBLIO 08/06 AU	57,48 \$
202600697 (I)	MONTCALM TÉLÉCOM ET	AD INTERNET BU. MUN. 10/06	296,43 \$
202600698 (I)	MONTCALM TÉLÉCOM ET	AD INTERNET AQUEDUC 20	51,71 \$
202600699 (I)	MONTCALM TÉLÉCOM ET	AD INTERNET CHALET 28/06 AU	57,48 \$
202600700 (I)	ÉMILIE RONDEAU	AD LOC CONTENEUR GARAGE	673,99 \$
202600701 (I)	ÉMILIE RONDEAU	AD LOC CONTENEUR GARAGE	1 023,69 \$
202600702 (I)	ÉMILIE RONDEAU	AD LOC CONTENEUR GARAGE	948,72 \$
202600703 (I)	LETTRA	CC CONCEPTION GRAPHIQUE	1 034,78 \$
202600704 (I)	MRC DE MONTCALM	CONTRIBUTION	135 052,42 \$
202600705 (I)	MARCHE DES RAPIDES	DÉPENSES ESSENCE VOIRIE +	1 488,66 \$
202600706 (I)	CODERRE O. & FILS SAINT-	ACHAT VOIRIE ET BIBLIO	1 883,28 \$
202600707 (I)	J.P. RACETTE INC.	PIÈCES POUR TRAILEUR	340,81 \$
202600708 (I)	MUNICIPALITÉ DE SAINT-	INFIRMIERE RURAL AOÛT 2026	270,10 \$
202600709 (I)	VILLE DE SAINT-CHARLES-	QUOTE-PART SERVICE	16 059,00 \$
202600710 (I)	SIGNÉ BEAUSÉJOUR	PAILLIS DE CÈDRE	263,87 \$
202600711 (I)	PIÈCES DE CAMIONS	ACHAT PRISE ÉLECTRIQUE	265,68 \$
202600712 (I)	MESSER	RENOUVELLEMENT LOCATION	682,47 \$
202600713 (I)	NORDIKEAU INC.	EXPLOITATION EAU POTABLE	15 074,40 \$
202600714 (I)	LES ENTREPRISES MICHAEL	TRANSPORT ASPHALTE	459,90 \$
202600715 (I)	PÉPINIÈRE SAINT-PAUL	FLEURS POUR BIBLIOTHÈQUE	1 288,79 \$
202600716 (I)	GROUPE CONSEIL NOVO	FRAIS DE GESTION ET DE	403,84 \$
202600717 (I)	HAMSTER	ACHAT DE PAPETERIE BUREAU	147,16 \$
202600718 (I)	GBI EXPERTS-CONSEILS INC.	ASSISTANCE TECHNIQUE DES	3 392,91 \$



202600719 (l)	NANOTECH INFORMATIQUE	SUPPORT INFORMATIQUE PIED	163,84 \$
202600720 (l)	L'ATELIER MÉCANIQUE	RÉPARATION DODGE RAM	1 158,98 \$
202600721 (l)	LES ENTREPRISES B.	RÉPARATION SUBMERSIBLE 22	2 853,68 \$
202600722 (l)	ATLAS COPCO	ENTRETIEN COMPRESSEUR	3 262,50 \$
202600723 (l)	SPORTDIRECT	ACHAT FILETS PROTECTION	3 724,04 \$
202600724 (l)	ECHO-TECH	MESURE BOUES 18/06 AU	2 184,53 \$
202600725 (l)	PATRICK BERARD	REMBOURSEMENT FRAIS	21,44 \$
202600726 (l)	CHEM ACTION INC	REMPLACEMENT POMPE	3 567,67 \$
			249 433,75 \$
			SALAIRES EMPLOYÉS 62 447,30 \$
			SALAIRES ÉLUS 7 133,40 \$
			TOTAL DES SALAIRES 69 580,70 \$
			GRAND TOTAL 319 014,45 \$

Les déboursés de la présente liste incluent les dépenses autorisées par des employés à qui le pouvoir de dépenser a été délégué en vertu du règlement numéro 2023-463. La présente liste constitue donc le rapport devant être déposé au conseil conformément au dernier alinéa de l'article 961.1 CM.

Il est proposé par monsieur le conseiller François Laprise,

et résolu :

Que le conseil municipal approuve la liste des comptes à payer des numéros 202600665 à 202600726 au montant de 319 014.45\$.

Monsieur le maire demande le vote.

La résolution est adoptée à l'unanimité.

6.2 DÉPÔT DU RAPPORT DES ENGAGEMENTS

Dépôt du rapport des engagements au 31 juillet 2026.

6.3 DÉPÔT DU RAPPORT DES ACTIVITÉS DE FONCTIONNEMENT

Dépôt du rapport des activités de fonctionnement au 31 juillet 2026.

6.4 DÉPÔT DU RAPPORT DES ACTIVITÉS D'INVESTISSEMENT

Dépôt du rapport des activités d'investissement au 31 juillet 2026.

6.5 DÉPÔT DU RAPPORT DU MAIRE SUR LES FAITS SAILLANTS DU RAPPORT FINANCIER ET DU RAPPORT DU VÉRIFICATEUR – ANNÉE 2025 ET DÉTERMINATION DU MODE DE TRANSMISSION

Dépôt du rapport du maire sur les faits saillants du rapport financier et du rapport du vérificateur.

7. TRANSPORT ET HYGIÈNE DU MILIEU



7.1 ACQUISITION D'UNE PASSERELLE DE TÉLÉMÉTRIE

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité a connu des problèmes avec ses équipements à la station de traitement des eaux usées;

CONSIDÉRANT QUE la station de traitement des eaux usées avait un problème d'odeur au printemps 2025 et 2026;

CONSIDÉRANT la recommandation de Nordikeau d'installer une passerelle de télémétrie;

CONSIDÉRANT QUE la passerelle de télémétrie nous permettra d'avoir accès aux données en direct;

CONSIDÉRANT QUE la passerelle de télémétrie nous donnera accès à un système d'envoi de messages textes automatisés lors de situations problématiques;

Il est proposé par monsieur le conseiller Sébastien Fortin Grondin,

et résolu :

Que le conseil municipal autorise le directeur général et greffier-trésorier à procéder à l'achat de la passerelle de télémétrie pour un montant de 3 739 \$ avant les taxes applicables et à l'abonnement à la plateforme d'une durée de 36 mois au coût de 300 \$ par mois.

D'imputer cette dépense aux postes budgétaires suivants :

23.050.01.725 au montant de 3 739 \$ plus les taxes applicables.

02.414.00.452 au montant de 300 \$ mensuellement plus les taxes applicables.

Monsieur le maire demande le vote.

La résolution est adoptée à l'unanimité.

2026-115

7.2 OCTROI DE CONTRAT DE MARQUAGE DE RUES

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité a procédé à un appel d'offres sur invitation pour le marquage de rues;

CONSIDÉRANT la réception des offres de service suivantes, plus les taxes applicables :

Lignes Maska	25 620,40 \$
JBM Marquage routier inc.	27 509,17 \$
Marquage Traçage Québec	28 365,22 \$

Il est proposé par monsieur le conseiller Claude Bélisle,

et résolu :



c. c. Monsieur Miguel Renaud, Chef coordonnateur des travaux publics

8. URBANISME ET MISE EN VALEUR DU TERRITOIRE

9. SANTÉ ET BIEN-ÊTRE

10. LOISIRS ET CULTURE

2026-119

10.1 OCTROI DU CONTRAT D'INSTALLATION DE RAMPES AU PIED-DU-COURANT

CONSIDÉRANT QUE le conseil municipal désire améliorer la sécurité des marches permettant l'accès au bord de l'eau au Pied-du-Courant par l'installation d'une rampe;

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité a procédé à un appel d'offres sur invitation pour l'installation de rampes au Pied-du-Courant;

CONSIDÉRANT la réception des offres de service suivantes, plus les taxes applicables :

La Belle Enclume	16 305 \$
La Belle Enclume	13 255 \$
Ray Métal Joliette Ltée	6 995 \$

Il est proposé par monsieur le conseiller Pierre-Luc Payette,

et résolu :

D'octroyer le contrat à l'entreprise Ray Métal Joliette Ltée pour un montant de 6 995 \$, plus les taxes applicables, pour les travaux d'installation de rampes au Pied-du-Courant.

D'imputer cette dépense au poste budgétaire suivant : 23.080.01.721

Monsieur le maire demande le vote.

La résolution est adoptée à l'unanimité.

11. SÉCURITÉ PUBLIQUE



Municipalité de Saint-Liguori

840, rue Richard, Saint-Liguori (Québec) J0K 2X0
Tél. 450 753-3570 • Téléc. 450 753-4638
info@saint-liguori.com • www.saint-liguori.com

12. DEUXIÈME PÉRIODE DE QUESTIONS

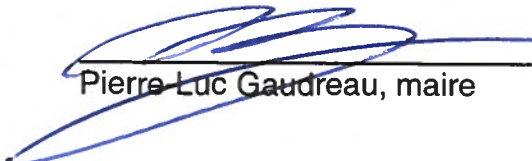
Monsieur Pierre-Luc Gaudreau, maire ouvre la période de questions à 20 h 37 pour se terminer à 20 h 55.

2026-120

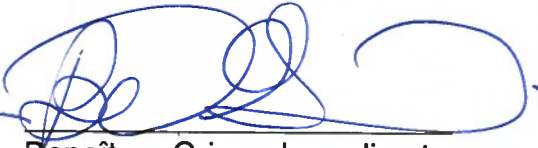
13. LEVÉE DE LA SÉANCE

L'ordre du jour étant épuisé, il est proposé par monsieur le conseiller Claude Bélisle, et résolu de lever la séance à 20 h 56.

Monsieur le maire demande le vote.
La résolution est adoptée à l'unanimité.



Pierre-Luc Gaudreau, maire



Benoît Grimard, directeur
général et greffier-trésorier

Je, Pierre-Luc Gaudreau, atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature par moi de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 142 (2) du Code municipal.



Pierre-Luc Gaudreau, maire

